



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET

COMMUNE DU  
PERRAY-EN-YVELINES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-75

Séance du 07/12/2023

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

#### Date de convocation

30/11/2023

#### Date d'affichage

01/12/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

14/12/2023

et publication du :

14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### Étaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### Procuration(s) :

M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme GROSSE Marie-France donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme DOIREAU Florence donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. PONT Damien donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric

#### Étai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

#### Étai(ent) excusé(s) :

Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, M. PONT Damien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Mme LE MINDU Isabelle

**Objet : Urbanisme - Versement d'une subvention pour surcharge foncière à la Foncière SNL Prologues**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée f. lojalite.com

99\_DE-078-2178-04863-20231208-202375-DE

VU la loi N° 2000-1208 du 13 décembre relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le versement en 2023 d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 10 000 € à la Foncière SNL Prologues pour l'immeuble sise 1,rue du Moulin.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 8 décembre 2023

Le Maire,  
  
Geoffroy BAX DE KEATING

The seal is circular with the text "MAIRIE DU PERRAY-EN-YVELINES" around the top and "Yvelines" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a church tower, a tree, and a landscape.